

du talent, il montre de l'étude, du travail, et je n'ai aucun doute qu'il ne perpétue les traditions de la famille distinguée dont il porte le nom ; mais j'avoue que le devoir d'un avocat—et quand je dis ceci, je ne voudrais blesser personne—le devoir d'un avocat consiste bien à défendre même les plus grands criminels, mais il ne faut pas que ce devoir-là soit rempli de façon à contenancer des calomnies qui n'ont aucune base quelconque.

Ceci dit, j'aborde la cause maintenant. Je dis donc que le cas est très grave et que le demandeur, s'il n'était pas coupable du crime et de l'injure dont on l'accuse, devait prendre cette action comme il y a été invité. J'ai entendu la preuve, je l'ai écoutée avec la plus grande attention, et j'ai écouté avec la plus grande attention le plaidoyer préparé par l'habile avocat en faveur de la défenderesse, et je ne crois pas qu'il y ait un homme ayant la moindre raison qui puisse dire qu'il y ait l'ombre . . . l'ombre d'une preuve, l'ombre d'une justification pour avoir porté contre le demandeur l'atroce, l'abominable accusation dont il a été l'objet. La calomnie, c'est quelque chose . . . Je ne veux pas entrer dans l'étude morale de ce que peut faire la calomnie, mais il faut bien savoir quelles en sont les conséquences. La calomnie prend un homme qui est au sommet du pouvoir, qui est dans toute sa gloire, qui est dans toute sa force, qui est honorable, qui a rendu les plus grands services à son pays, et dans un instant elle vous l'abaisse, le rentre dans la vie privée et le bannit pour ainsi dire hors de la société de ses semblables. Voilà ce que la calomnie fait, ce qu'elle a fait plusieurs fois. Je n'ai pas eu, moi personnellement, à souffrir de la calomnie, pour une bonne raison : c'est que je n'ai jamais eu l'importance voulue pour que la calomnie eût besoin de m'attaquer, mais j'ai été allié à une famille qui a souffert de la calomnie. Le calomniateur non seulement injurie et cause du tort à celui qu'il calomnie ; il faut penser aux nuits sans sommeil, aux nuits remplies de pleurs des enfants, de la femme et de la famille de celui qui est l'objet d'une calomnie. N'a-t-on pas vu dernièrement un illustre général qui s'était illustré